

Journée internationale de la Ville éducatrice

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



Dossier de Presse

Octobre 2017

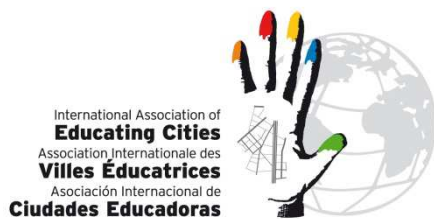
International Association of
Educating Cities
Association Internationale des
Villes Éducatrices
Asociación Internacional de
Ciudades Educadoras



Contenus :

1. Qui sommes-nous ?
2. Quels sont nos objectifs ?
3. Qu'est-ce que c'est une ville éducatrice ?
4. Que propose la Charte des Villes éducatrices ?
5. Pourquoi la célébration de la Journée internationale de la Ville éducatrice ?
6. Quand sera-t-elle célébrée ?
7. Où sera-t-elle célébrée ?
8. Quels types d'activités seront organisés ?
9. Que s'est-il passé lors de la première Journée internationale de la Ville éducatrice ?
10. Le Droit à la Ville éducatrice, thème de l'édition 2017
11. Quel rôle jouent les gouvernements locaux dans la ville éducatrice ?
12. Quels sont les rôles de l'école et de la famille dans la ville éducatrice ?
13. Quel est le rôle de la société civile dans la ville éducatrice ?
14. Pourquoi la participation citoyenne est-elle indispensable dans la construction de la ville éducatrice ?

Contact:



✉ edcities@bcn.cat

☎ +34 93 3427720

www.edcities.org/fr

<http://www.edcities.org/dia-internacional/>

[@educatingcities](https://twitter.com/educatingcities)

Journée internationale de la Ville éducatrice

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



1. Qui sommes-nous ?

L'Association internationale des Villes éducatrices (AIVE) est une organisation à but non lucratif qui rassemble les gouvernements locaux engagés avec l'accomplissement de la Charte des Villes éducatrices. Celle-ci constitue la feuille de route de ce mouvement mondial qui a pris son essor dès 1990 avec le 1^{er} Congrès international des Villes éducatrices et s'est constitué formellement en association en 1994.

Actuellement, **490 villes** de **36 pays** de tous les continents font partie de cette association. (La liste complète se trouve sur : <http://www.edcities.org/listado-de-las-ciudades-asociadas>.)

Un ensemble de 15 villes de différentes latitudes forment son Comité exécutif, chargé de diriger, de gérer et de représenter l'AIVE. Ces villes sont actuellement les suivantes : Barcelone (Espagne), Cascais (Portugal), Changwon (République de Corée), Granollers (Espagne), Lisbonne (Portugal), Lomé (Togo), Medellín (Colombie), Morelia (Mexique), Porto (Portugal), Rennes (France), Rosario (Argentine), Santo André (Brésil), Sorocaba (Brésil), Tampere (Finlande) et Turin (Italie).

2. Quels sont nos objectifs ?

- Promouvoir l'accomplissement des principes établis dans la Charte des Villes éducatrices.
- Développer le dialogue, la réflexion, l'échange et la coopération entre les villes éducatrices.
- Mettre en évidence le rôle des gouvernements locaux en tant qu'agents éducateurs et développer leur reconnaissance comme acteurs clés pour faire face aux défis du XXI^e siècle.
- Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la gouvernance dans les villes membres.
- Porter la voix des gouvernements locaux auprès des instances nationales et internationales sur des thèmes d'intérêt pour les villes associées.

3. Qu'est-ce que c'est une ville éducatrice ?

C'est une ville qui fait le pari de l'éducation (formelle, non formelle et informelle) comme outil de transformation sociale, en mobilisant et en articulant le plus grand nombre possible d'agents éducatifs intervenant dans le territoire. Nous faisons référence ici à une éducation qui s'étend tout au long de la vie et qui traverse les différentes sphères de la vie citoyenne.

Cela implique l'engagement avec un modèle de ville dans lequel règnent l'inclusion et l'égalité des chances, la justice sociale, la démocratie participative, le vivre ensemble avec différentes cultures, le dialogue entre les générations, la promotion d'un style de vie sain, durable et respectueux de l'environnement, la

**Journée internationale
de la Ville éducatrice**

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



planification d'une ville accessible et interconnectée, la coopération, la paix, etc. Tous ces principes sont inscrits dans la Charte des Villes éducatrices.

4. Que propose la Charte des Villes éducatrices ?

Il s'agit d'un manifeste qui réunit 20 principes régissant les villes éducatrices et définissant des stratégies et des domaines d'intervention. La Charte a été élaborée au cours du 1^{er} Congrès international des Villes éducatrices qui s'est tenu à Barcelone en 1990, et elle a été remise à jour en 1994 et en 2004. Elle est née avec l'intention de devenir un instrument politique et de mobilisation dans les villes.

Elle envisage le **droit à la ville éducatrice** comme expression fondamentale des droits collectifs, sociaux, économiques et de formation de tous les individus, dans le cadre des principes de liberté, d'équité, de dignité et de solidarité.

Tous les habitants d'une ville auront le droit de jouir, dans des conditions de liberté et d'égalité, des moyens et des opportunités de formation, de distractions et de développement personnel que celle-ci leur offre. Le droit à une ville éducatrice est proposé en tant qu'extension du droit fondamental de tous les individus à l'éducation. La ville éducatrice renouvelle en permanence son engagement à former ses habitants tout au long de la vie sous les aspects les plus divers. Et pour que cela soit possible, elle devra tenir compte de tous les groupes, avec leurs besoins particuliers. (Principe 1, Charte des Villes éducatrices)

5. Pourquoi la célébration de la Journée internationale de la Ville éducatrice ?

Après plus de 25 ans de parcours, l'Association internationale des Villes éducatrices a accordé de fixer le 30 novembre comme Journée internationale de la Ville éducatrice afin de créer une conscience à l'échelle mondiale de l'importance de l'éducation comme moteur de changement et de réunir de nouveaux alliés en faveur de ce modèle de ville.

Cette année 2017 aura lieu la deuxième édition de la Journée internationale de la Ville éducatrice, après une première célébration couronnée de succès.

Avec cette célébration mondiale, l'AIVE prétend, parallèlement, contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 pour un Développement durable et respectueux de l'Environnement. Cet agenda, élaboré grâce à un dialogue sans précédents entre les États membres des Nations unies, les gouvernements locaux, la société civile, le secteur privé et d'autres agents, accorde une importance toute

Journée internationale de la Ville éducatrice

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



spéciale aux villes (Objectif de Développement durable 11) et à l'éducation de qualité pour tous tout au long de la vie (ODS4).

6. Quand sera-t-elle célébrée ?

Les activités seront concentrées le **30 novembre**, afin de commémorer le jour de 1990 où fut proclamée la Charte des Villes éducatrices, à Barcelone, avec la possibilité de s'étendre tout au long de la semaine. En concentrant les activités de toutes les villes à une même date, nous prétendons donner une certaine visibilité au caractère mondial de la célébration.

7. Où sera-t-elle célébrée ?

Toutes les villes de l'Association sont invitées à y participer, de même que les villes qui souhaitent s'engager dans la construction de villes offrant des opportunités pour la croissance personnelle et collective sur la base d'une éducation inclusive, de qualité, pour tous et toutes, et tout au long de la vie.

8. Quels types d'activités seront organisés ?

Une des activités proposées pour cette année est la lecture d'une Déclaration en reconnaissance du travail effectué par les agents du monde éducatif aussi formel que non formel. La Déclaration sera accompagnée d'un applaudissement collectif de reconnaissance à certaines personnes, collectives ou organismes, qui seront sélectionnés moyennant un processus de participation citoyenne.

D'autre, nous proposons de faire un appel citoyen à s'engager avec la Ville éducatrice avec la campagne #JeM'Engage. L'idée est que le/la Maire et l'équipe municipale soient en tête de cette campagne et s'engagent à réaliser une action éducatrice que n'importe quel habitant aurait à sa portée (par exemple : se déplacer en transport public ou à bicyclette pour aller au travail ; veiller à la propreté de l'espace public ; séparer les résidus chez eux ; etc.).

La reprise pour une journée d'une bonne pratique d'une autre Ville éducatrice est une autre des activités proposées. Parmi ces bonnes pratiques se trouvent:

- **Metrominuto (Pontevedra, Espagne):** Carte de facile lecture pour impulser la mobilité piétonnière. Avec un dessin inspiré des plans de transport urbain, celui-ci montre la distance ainsi que le temps à pied entre les équipements collectifs publics, les transports publics, les zones commerciales, les services, etc.

- **Night run (Torres Vedras, Portugal):** parcours nocturnes dans la cité qui ont par objectif promouvoir un style de vie sain, la connaissance de la ville et l'appropriation de l'espace public. Chaque semaine, un monument, un édifice

Journée internationale de la Ville éducatrice

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



emblématique ou un autre point d'intérêt est choisi par lequel passeront les participants, qui ont ainsi la possibilité de redécouvrir leur ville.

- **Bibliothèque humaine (Mexico)** : Les livres qui sont consultés à la Bibliothèque humaine sont des « livres humains », c'est-à-dire des personnes qui ont, du fait de leur situation personnelle ou de leur participation à un groupe qui a été motif de discrimination, quelque chose à raconter et sont volontaires pour devenir des « livres humains ». Le projet permet de réduire les préjugés et les stéréotypes, tout en promouvant le dialogue et la compréhension mutuelle.

En plus de ces activités les villes organiseront d'actes culturels, sportives et ludiques divers avec l'objectif de revitaliser l'espace public et faire visible leur compromise avec l'éducation.

9. Que s'est-il passé lors de la première Journée internationale de la Ville éducatrice ?

Les maires et mairesses de **142 villes de 18 pays** ont ajouté leur voix à la célébration de la première édition. Nous avons aussi vu l'adhésion d'organisations telles que l'ONU-Habitat, les Villes et Gouvernements locaux unis (CGLU), l'ICLEI ou les Mercociudades ainsi que d'experts du monde entier.

Lors de cette première journée les villes ont organisé des actes divers pour des personnes de tous les âges : conférences, ateliers, dialogues, expositions, visites d'étude, journées de portes ouvertes, événements ludico-culturels dans l'espace public, ciné-forums, débats littéraires, concerts, rencontres régionales, nationales et internationales de villes membres ; etc.

Plus d'information sur la première journée sur : <http://www.edcities.org/journee-internationale/>

10. Le Droit à la Ville éducatrice, thème de l'édition 2017

Le Droit à la Ville éducatrice se propose comme une extension du Droit fondamental à l'Éducation recueilli dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Le Droit à l'Éducation doit être garanti à toute la population, sans discrimination par âge, genre, origine ethnique ou milieu socio-économique. Les opportunités de formation ne sont pas limitées à la formation réglée sinon qu'elles incluent les multiples opportunités éducatives tout au long de la vie ; les opportunités que les gouvernements locaux offrent conjointement à la multiplicité d'organismes, d'organisations, de clubs, d'associations de types éducatif,

**Journée internationale
de la Ville éducatrice**

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



sportif, culturel, social, etc., le tissu entrepreneurial, les moyens de communication, etc.

Si pendant la première édition de la Journée internationale nous revendiquions le rôle éducatif des gouvernements locaux, dans celle-ci nous prétendons mettre l'accent sur le travail des agents éducatifs, en tant qu'alliés indispensables des gouvernements locaux, dans le projet partagé de matérialiser **le Droit à la Ville éducatrice**.

11. Quel rôle jouent les gouvernements locaux dans la ville éducatrice ?

Les gouvernements locaux qui ajoutent cet attribut à leur nom placent **l'éducation comme axe central de leur projet politique**. Cela implique la prise de conscience de ce que les différentes politiques et les différentes interventions qui sont proposées et mises en œuvre depuis les diverses instances et les divers services municipaux (tels que l'urbanisme, l'environnement, la mobilité, la culture, le sport, la santé, etc.) transmettent et éduquent à des valeurs déterminées.

À cela vient s'ajouter, parallèlement, l'engagement actif de travailler pour contrecarrer les nombreux phénomènes et facteurs *dés-éducateurs* qui persistent encore dans les villes. (Pour n'en citer que quelques-uns, il s'agit de la violence, du racisme, de l'inégalité, de la ségrégation des quartiers, de la prédominance de la voiture par rapport au piéton, de la privatisation, de la détérioration des espaces publics, etc.) Relever ces importants défis entraîne, nécessairement, la coordination entre les départements et le pari pour un travail transversal. Cela implique aussi d'agir en profitant de toutes les synergies et de l'ensemble de la société civile.

Le gouvernement local, par conséquent, assume en première instance l'engagement avec ce modèle de ville, en articulant un grand réseau local d'acteurs éducatifs, publics et privés, autour du projet commun de faire de l'espace urbain un espace éducateur, dans lequel, en plus de faciliter l'accès aux connaissances et aux savoirs, sont transmises des valeurs et des attitudes afin que les individus puissent développer leurs capacités, vivre et travailler dignement, et contribuer au développement de leur ville.

12. Quels sont les rôles de l'école et de la famille dans la ville éducatrice ?

La famille et l'école sont les premières instances de socialisation et d'éducation des individus. Non seulement la ville éducatrice reconnaît leur importante fonction sinon qu'elle cherche à convertir la ville en une grande salle de classe, où tous et toutes, petits et grands, pourraient apprendre de ses monuments et

**Journée internationale
de la Ville éducatrice**

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice



de ses édifices emblématiques, de ses musées et de ses centres culturels, de ses parcs et de ses jardins, de ses institutions et de ses services, du tracé de ses rues et de son transport public qui permet de nous déplacer, ainsi que des personnes qui vivent et/ou travaillent dans cette ville.

Dans la ville éducatrice, par conséquent, l'école ouvre ses portes pour disposer de l'aide de nombreuses autres institutions et de nombreux agents qui exercent aussi un rôle éducatif dans la ville, afin de former des citoyens mieux préparés, plus critiques et plus responsables, capables de relever les défis du XXI^e siècle.

Les propositions éducatives pour l'enfance et la jeunesse se complètent avec beaucoup d'autres qui durent tout au long de la vie et qui embrassent l'éducation formelle, non formelle et informelle.

13. Quel est le rôle de la société civile dans la ville éducatrice ?

Les gouvernements locaux partagent la tâche d'offrir des opportunités de formation et d'éducation tout au long de la vie avec une multiplicité d'organismes, d'organisations, de clubs, d'associations de type éducatif, sportif, culturel, social, etc., ainsi qu'avec le tissu entrepreneurial, les moyens de communication, etc. Par conséquent, les organismes et les organisations de la société civile sont indispensables dans la construction de la ville éducatrice. Analyser l'impact éducatif des messages que nous émettons tous et tenter de renforcer les valeurs civiques et démocratiques en faveur d'un mieux vivre ensemble dans nos villes est un élément clé pour avancer vers ce modèle de ville.

14. Pourquoi la participation citoyenne est-elle indispensable dans la construction de la ville éducatrice ?

En tant qu'administration la plus proche de la population, les gouvernements locaux sont aussi la plateforme idéale pour avancer vers une démocratie participative. Cela implique de créer des espaces de dialogue dans lesquels sont présents les différentes cultures et les différents groupes sociaux, et de créer des processus de prise de décisions par les citoyens. La participation des habitants est, par conséquent, le moteur de la transformation qu'expérimentent les villes éducatrices, ce qui constitue, en soi-même, un processus éducatif : c'est en participant que les individus apprennent à être des citoyens et des citoyennes engagés, qu'ils acquièrent de l'intérêt et s'impliquent dans la chose publique, et qu'ils apprennent à dialoguer et à respecter les opinions différentes dans la recherche de consensus.

Journée internationale de la Ville éducatrice

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice

